

d'écrire Sol-Do-Mi, vous écrivez Sol-4-6. Cela ressemble à la façon dont on fait fait dériver cheval de equus; on change *e* en *che* et *quus* en *val*: ici on remplace Do par 4 et Mi par 6. Evidemment c'est plus court... Mais il y a heureusement des simplifications, ainsi l'accord de sixte-sensible et celui de triton se chiffrent, le premier par +6, le second par +4; mais lorsqu'ils sont incomplets, (c'est-à-dire lorsqu'ils contiennent une note de moins, qui a été retranchée), alors il faut l'indiquer et on met un chiffre de plus... Voici mieux encore: pour chiffrer Do-Ré-Fa-La (accord de quatre notes), il n'y a besoin que d'un chiffre: 2; mais pour chiffrer Sol-Do-Mi (accord de trois notes), il en faut deux: 4 et 6.

...Et on continuera d'enseigner toujours tout ça comme ça...

— Voilà quelques-unes des joyeusetés qui s'évalent dans des livres destinés à l'enseignement logique d'un Art exact — enseignement destiné aux enfants. — Et tout cela est sérieusement publié, précédé d'une page de rapport et l'approbation de l'Institut, où des Messieurs très bien et très graves — voire même des « musiciens » — prononcent sentencieusement que tout cela est « très clair et très correct ». Remarquez que ce sont là gens de métier à barbe blanche, et qui ont cinquante ans de carrière et qui savent déjà d'avance le contenu du livre présenté; ils « comprennent » (beau malheur!), et ils se croient obligés de le dire. Eh bien, dussé-je paraître paradoxal, le jour, où je verrai, en guise de rapport des Beaux-Arts, d'une écriture enfantine avec des pâtés et une orthographe de fantaisie, une ligne ainsi conçue: « Gai conpri, çigné Toto (agé de sis ans) », ce jour-là — mais ce jour-là seulement — je commencerai peut-être à croire que l'on sait écrire les ouvrages de théorie, et que l'on sait les écrire pour les enfants qui doivent les lire; mais jusque-là... ah non!

Laurent CEILLIER.



Enquête sur la Condition sociale du Musicien en Europe et en Amérique (Suite et fin)

RUSSIE

Les documents obtenus tiennent ici en quelques lignes. Nous les donnons tels qu'ils nous sont parvenus.

SAINT-FÉTERSBOURG. — « Au point de vue artistique, tout est sous la direction du Conservatoire; tout est officiel et les initiatives privées sont peu développées; les traitements sont peu élevés en vue des pensions et de bien des privilèges ».

Cette dernière phrase, assez énigmatique, laisse cependant entendre que les intérêts de l'Art ne tiennent pas toujours la première place dans les préoccupations conservatoires pétersbourgeoises.

Nous devons la plupart des renseignements qui vont suivre à l'*Action Sociale de la Femme*. La dévouée secrétaire, Mme Gautier-Lacaze, parle et écrit onze langues; elle a bien voulu mettre à notre disposition toutes les ressources de son savoir et nous sommes heureux de lui adresser, tout d'abord, l'expression de notre vive gratitude.

SUEDE

STOCKHOLM. — L'instruction musicale, en Suède, est donnée dans les établissements suivants, pourvus de classes, comme au Conservatoire de Paris.

1° Conservatoire de l'Etat « Kungliger Musikerliska Akademien » (Académie royale de musique).

2° Conservatoires privés: Malmö Konservatorium (Conservatoire de Malmö, sous la direction de G. Franchi); *Lysvenska Konservatorium i Lund*, sous la direction de M. P. Norlind.

3° Ecoles privées: *Richard Anderssons Musik Skola*, très en vogue et très considérée; *Kunt Backs Musik Skola i Gäteberg*, etc.

Il n'y a que l'*Académie Royale de Musique* qui délivre des diplômes sous le contrôle de l'Etat. Toute musicienne peut prendre le titre de professeur et ouvrir un cours sans avoir de diplôme.

Le traitement moyen annuel des professeurs, à l'*Académie Royale de Musique*, est de 1750 couronnes et, pour les professeurs auxiliaires, de 1500 couronnes, avec l'obligation de donner une leçon par semaine.

Ce traitement est augmenté avec l'âge et les années de services. En outre les titulaires ont droit à une pension. Les écoles privées accordent, en moyenne, un salaire de 150 couronnes par mois à leurs professeurs.

La dépense annuelle d'un musicien est assez difficile à évaluer. En raison de la relativité des besoins et des prétentions personnelles des sujets, il est malaisé de donner des précisions. Pour vivre en Suède, matériellement, il faut un minimum de 1500 couronnes soit 2100 francs.

Il n'y a pas de modes d'assurances ni de caisses de retraites, (loyer ou chômage) semblables à ceux ou celles qui existent pour tous les autres emplois. Les associations qui viennent en aide aux musiciens sont: *Swenska Musikförbundet* qui n'offre des secours qu'aux hommes. *Swenska Musikernas Pensions Kassa* qui vient aussi en aide aux femmes.

La cause principale du chômage est dans les vacances d'été qui durent trois mois au moins.

Le moyen d'y remédier consisterait à rechercher un emploi d'exécutants dans les orchestres qui sont attachés aux établissements balnéaires ou autres qui s'ouvrent pendant l'été.

Les femmes sont admises comme exécutantes professionnelles à l'Orchestre de l'Opéra Royal; au grand orchestre dit *Orkesterforening* de Gothembourg et d'autres orchestres privés. Leur nombre cependant est assez limité.

SUISSE

GENÈVE. — Il y a, à Genève, un Conservatoire fréquenté par 1500 élèves environ. Il ne dépend pas de l'Etat mais vit par ses propres ressources qui sont les inscriptions des élèves. Il est administré par un Comité. Il y a une soixantaine de professeurs dont une trentaine de femmes.

Il n'y a pas, à Genève, d'Ecole d'Etat. Les Ecoles privées sont: l'*Académie de Musique*; l'*Ecole populaire de Musique*; l'*Ecole Artistique de violon*, etc.

Tous ces établissements délivrent des diplômes, toujours sans intervention quelconque de l'Etat.

Une musicienne peut prendre le titre de professeur et ouvrir des cours sans avoir aucun diplôme.

Dans l'enseignement privé la moyenne du prix des leçons varie entre deux et cinq francs l'heure. Il est nécessaire de remarquer qu'un professeur est soumis à une taxe fixe, un impôt professionnel. Il paie, par exemple 25 francs pour un gain annuel de 1500 francs et encore un tantième sur le gain: 0 fr. 25 o/o. Pour 5000 francs de gain, on paie 0,45 o/o. La taxe fixe progresse également.

Les dépenses sont assez élevées. Un professeur doit naturellement avoir un appartement convenable pour donner des leçons; un ou deux bons pianos. Il ajoute les frais de musique, d'abonnements, de concerts. Tout cela est cher à Genève.

L'*Association des Artistes Musiciens* réunit la plupart des musiciens dont un grand nombre de femmes. Moyennant 12 francs par an, les sociétaires ont droit à 2 francs par jour pendant 3 mois de maladie. Passé ce terme, les secours deviennent facultatifs. Les soins médicaux sont aussi considérés comme secours et pour une durée égale à l'indemnité pécuniaire. Le montant des visites ou consultations de médecins incombant à l'Association est calculé d'après le tarif de l'*Association des Médecins* de Genève. L'Association participe aux frais de funérailles de ses membres par une cotisation extraordinaire de 1 franc pour chaque sociétaires.

La même Association s'occupe de la manière suivante, d'une « caisse de retraites ». Elle propose à ses membres de s'assurer eux-mêmes individuellement auprès de la *Société des retraites pour la vieillesse* existant à Genève et s'engage à répartir entre les membres assurés les intérêts du fonds spécial qu'elle possède. Ce petit encouragement peut-être évalué à 20 francs par an, au maximum, actuellement.

Ces renseignements sont incomplets; il faudrait, pour les donner intégralement, et précisément, commencer une enquête longue et minutieuse, et l'on se heurterait peut-être aussi aux intéressés eux-mêmes qui parfois, n'aiment pas les questionnaires ».